

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 novembre 2021
HÔTEL DE VILLE – 165, rue Ampère – RILLIEUX-LA-PAPE.**

La séance est ouverte à 19 heures 05 sous la présidence de M. Vincendet, Maire de Rillieux-la-Pape.

M. VINCENDET.- Bonjour à tous. Avant de commencer notre séance de conseil municipal, je vous propose de désigner Mme Dupuy, secrétaire de séance.

(Il est procédé à l'appel.)

Présents :

Mesdames et messieurs : Vincendet, Smati, Dupuy, Fornelli, Monnet, Charvet , De La Cruz, Simaniva, Daas, Biéatrix, Badino à partir de 19h40 , Mantione, Bérujon, Sève, Guy, Effantin, Cézariat, Desmet, Bozon-Guillot, Llubet, Mortreux, Terrel, Béchiche, Matter, Djaballah, Durieux jusqu'à 19h45 , M'Sai, Radix, Labor, Sabin, Campos

Excusés Pouvoirs :

Mesdames et messieurs : Leclerc donne pouvoir à Sève, Badino donne pouvoir à Daas *jusqu'à 19h40*, Jamai donne pouvoir à Daas, Saboureau donne pouvoir à Bérujon, Petitgand donne pouvoir à De La Cruz, Bamba donne pouvoir à Mortreux, Combié donne pouvoir à Djaballah, Durieux donne pouvoir à Sabin *à partir de 19h45*, Ezzérouali donne pouvoir à Sabin

Absent : Antoine Pin

Secrétaire de séance : Madame Catherine Dupuy



❖ **PROPOS LIMINAIRE DU MAIRE**

M. VINCENDET.- Je vous remercie.

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Ce conseil municipal va nous permettre d'aborder de nombreux points, en plus de la décision budgétaire modificative qui porte principalement sur l'Échappée et le Bottet.

Nous allons notamment parler culture avec le projet *street art* sur la commune, mais aussi d'urbanisme avec Osterode, qui entre dans sa phase de développement. Nous parlerons donc de développement économique en faisant en sorte de poursuivre ce qui est engagé et en actant plusieurs points d'étapes de nos projets structurants. Nous allons également permettre la création d'une micro-crèche sur Crépieux, qui était particulièrement attendue.

Je vais également vous faire part d'une décision concernant le financement de la reconstruction partielle du Centre Chorégraphique National, qui est aussi un moment important en termes de culture bien entendu, mais aussi en tant que symbole d'une puissance publique qui est là contre vents et marées.

Enfin, nous allons attribuer un local de la place Prévert qui a défrayé la chronique puisqu'il abritait le fameux Café Foot. Ce local sera rétrocédé à une commerçante rilliarde pour l'aider à démarrer son activité, nous en parlerons plus tard.

Il est important de parler de ce dernier projet car, depuis que nous avons décidé de nous attaquer à certains dossiers, les attaques qui sortent largement du champ politique se sont multipliées contre la Ville et contre son maire.

J'ai ainsi été diffamé, du personnel municipal également, nous avons été outragés, j'ai fait l'objet de menaces de mort, les pires rumeurs ont également circulé sur mon compte.

Sur cette dernière année, la Ville et moi-même avons gagné sept procédures judiciaires contre des personnes ayant tenu des propos inacceptables, qui allaient largement au-delà du débat citoyen et politique. C'étaient des propos de haine, des attaques mensongères et gratuites dont beaucoup, fort heureusement, ne sont pas restées anonymes ; les réseaux sociaux ne le sont pas, pas davantage que tout le reste. Il faut être assez clair sur le sujet : faire de la politique, ce n'est pas s'abaisser à ce genre de pratiques et je suis satisfait que la justice soit parvenue à punir les auteurs de ces calomnies, intimidations et menaces. Hélas, tous n'ont pas encore été identifiés, mais gageons que cela ne saurait tarder.

Bref, je tiens à le dire devant vous : la haine n'a pas sa place ici, elle n'a pas sa place dans un débat citoyen et politique. Il est possible d'avoir des mots forts les uns contre les autres, il est possible de contester vertement des décisions, mais se prêter à de tels propos, les amplifier, les répéter, participer à entretenir le doute, la rumeur, ajouter du poison au poison, ce n'est pas acceptable.

Vous la savez, la Ville, comme moi-même, se défendra, elle se défendra toujours et traînera en justice ceux qui se prêtent à de telles actions.

J'espère que notre débat démocratique sera serein et ne connaîtra plus jamais ce genre d'infamies, car nous ne devons pas utiliser des méthodes que nous sommes les premiers à condamner publiquement. « *Un homme, ça s'empêche* » nous disait Albert Camus, j'ajouterai pour conclure qu'un citoyen, ça s'empêche, et qu'un élu de la République, ça s'empêche également.

Je vous remercie.

(Mme M'Sai entre en séance à 19h10.)

➤ **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 30 septembre 2021**

M. VINCENDET.- S'il n'y a pas d'objection, je le passe aux voix.

(Il est procédé au vote.)

LE COMPTE RENDU EST APPROUVE A L'UNANIMITE.

➤ **Décisions prises en application de la délibération du conseil municipal du 25 mai 2020**

M. VINCENDET.- Je vous donne l'information sur les décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Présentation des décisions par M. Vincendet.

❖ **AFFAIRES GENERALES**

➤ **2021/11/151 – Rapport annuel SPL d'efficacité énergétique pour l'exercice 2020**

Présentation de la délibération par M. De la Cruz.

M. VINCENDET.- Y a-t-il des demandes de parole sur ce dossier ?

S'il n'y en a pas, je demande au conseil municipal de prendre acte de ce rapport.

(Il est procédé au vote.)

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, PREND ACTE DE LA COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL SPL POUR L'ANNEE 2020.

➤ **2021/11/152 – Modification du tableau des effectifs**

Présentation du rapport par M. Charvet.

M. VINCENDET.- Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ?

Mme SABIN.- Bonsoir.

Je tiens à rappeler que les lignes directrices de gestion sont obligatoires depuis janvier 2021, je vous l'ai déjà dit lors de précédentes commissions où vous aviez présenté des promotions dites « en tour extérieur » pour des agents qui n'avaient réussi ni concours ni examen professionnel et sans critères transparents de choix de ces agents promus.

En revanche, nous apprécions que vous permettiez à un agent contractuel d'intégrer notre collectivité sous une position potentielle de titulaire.

Il ne reste plus que 195 agents en CDD.

M. VINCENDET.- Monsieur Charvet, souhaitez-vous répondre ?

M. CHARVET.- Madame Sabin, je vous ai répondu en commission. Vous allez me mettre en colère, je n'ai pas pour habitude de le faire, mais je n'aime pas que l'on raconte des bêtises, et j'ai surtout informé les membres du Comité technique qu'ils allaient perdre ma confiance s'ils continuaient à fonctionner ainsi. Suite à la commission du conseil municipal, nous avons eu un comité

technique dans lequel une des questions concernait les lignes directrices de gestion qui ne sont pas encore définies. Il est très surprenant que vous ayez déjà l'information et me posiez cette question, alors qu'elles ne sont pas traitées.

En revanche, je me suis engagé à ce que vous les ayez dès qu'elles seront validées. Elles ne le sont pas encore parce que nous avons eu le comité technique et que nous devons à nouveau discuter pour faire que ces lignes directrices, qui seront valables six ans, soient vraiment claires, précises, concises, et que nous ne revenions pas dessus. Voilà pourquoi, Madame, vous n'avez pas les lignes directrices.

Monsieur le Maire, je vous rends la parole.

Mme SABIN.- Vous attaquez à tort les....

M. VINCENDET.- ... Merci, Monsieur Charvet.

Madame Sabin, vous ai-je donné la parole ?

Mme SABIN.- Je vous la demande, s'il vous plaît.

M. VINCENDET.- Je ne vous la donne pas. Vous avez parlé, M. Charvet vous a répondu.

Je tiens à vous rappeler que le maire distribue la parole et qu'il est en charge de la police de l'Assemblée.

Je finis, Madame Sabin ! Quand vous faites des attaques, vous n'aimez pas que l'on vous réponde, ça suffit ! Je finis, ne me coupez pas la parole, je ne crois pas que nous vous l'ayons coupée. Est-ce que l'on vous a coupé la parole ?

Mme SABIN.- Est-ce que j'ai le droit de répondre ? Est-ce un débat ou un monologue ?

M. VINCENDET.- Je distribue la parole, le maire est responsable de la police de l'assemblée, c'est la loi. Comme vous êtes extrêmement à cheval sur l'application de la loi, je vous demande de la respecter. Je vous rappelle qu'il n'y a pas le maire de la majorité et le maire de l'opposition. La seule personne ici qui est responsable sur l'administration, c'est encore moi, parce que je suis le maire ; dans cette ville, comme dans les 35 500 autres communes de France, c'est le maire qui est en charge de diriger l'administration et pas une conseillère municipale d'opposition.

Je vous remercie.

Mme SABIN.- Permettez-moi de répondre à M. Charvet. (*Propos hors micro.*)

M. VINCENDET.- Je passe ce rapport aux voix.

(*Il est procédé au vote.*)

LE RAPPORT EST ADOPTE A LA MAJORITE

- **POUR : 32 (LISTE « ENSEMBLE NOUS SOMMES RILLIEUX-LA-PAPE »)**
- **ABSTENTIONS : 3 (LISTE « ENSEMBLE, NOUS TRANSFORMERONS RILLIEUX ! »)**
+ 3 (LISTE « RILLIEUX C'EST VOUS »)

➤ **2021/11/153 - Adhésion aux missions pluriannuelles proposées par le cdg69 dans le cadre d'une convention unique**

Présentation de la délibération par M. Charvet.

M. VINCENDET.- Merci, Monsieur Charvet.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

(Il n'y en a pas.)

Je passe aux voix.

(Il est procédé au vote.)

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

➤ **2021/11/154 Transfert de garanties d'emprunts SA Régionale d'HLM de Lyon au profit de la Société pour le Développement de l'Habitat (SDH constructeur)**

Présentation de la délibération par M. Matter

M. VINCENDET.- Merci, Monsieur Matter.

Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce dossier ?

Je passe aux voix.

(Il est procédé au vote.)

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

2021/11/155 – Décision modificative n°2 du budget principal – Exercice 2021

Présentation de la délibération par M. Charvet.

M. CHARVET.- En février, lorsque nous vous avons présenté le budget primitif, nous prévoyions un prêt de 7,5 M€, nous en sommes à 2,31 M€. Notre ville est très bien gérée par les agents de la ville, les managers, les chefs de service et votre équipe municipale.

M. VINCENDET.- Merci, Monsieur Charvet. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Mme SABIN.- Dans cette décision modificative, quelques détails sont à souligner :

Concernant les frais d'affranchissement, vous m'avez expliqué, Monsieur Charvet, que vous assumiez ces dépenses : 60 k€, car les personnes âgées aimaient recevoir les invitations sous format papier. Un courrier standard entreprise, c'est 0,69 €, ce sont donc presque 87 000 lettres envoyées. Je ne savais pas que dans notre ville de 30 000 habitants, nous avons autant de personnes âgées. En tout cas, ce ne sont pas les groupes non majoritaires qui vous coûtent en affranchissement, puisque nous ne recevons aucune invitation ni par courrier ni par mail. À ce titre, nous remercions les associations qui nous tiennent informés des réunions.

La ligne 3227 « Recours et contentieux » ; Meyzieu, ville de 32 000 habitants et de gouvernance LR, y consacre 30 k€, Rillieux-la-Pape : 150 k€. Même sans l'affaire CCN, nous restons très au-delà de leur budget.

En revanche, et là, ce ne sont plus des détails, l'endettement a été légèrement réduit par rapport au budget prévu, mais malheureusement en vendant encore une partie du patrimoine. Quoi qu'il en soit, vous aurez accompli l'exploit de doubler la dette communale en sept ans, cet exploit devrait être atteint l'an prochain étant donné les 40 M€ engagés en travaux à n+1 et les années suivantes, et ceux qui s'y rajouteront inévitablement.

En attendant, la courbe de la dette reste exponentielle, même en vendant notre patrimoine qui aurait pourtant pu accueillir des équipements collectifs de qualité, et malgré les multiples subventions d'État qui nous permettent de maintenir artificiellement notre tête hors de l'eau, mais pour combien de temps ?

M. VINCENTET.- Merci Madame Sabin pour cette intervention mesurée.

Madame Djaballah ?

Mme DJABALLAH.- Là où de nombreuses communes présentent leur débat d'orientations budgétaires, vous, vous nous soumettez une décision modificative 2. Quels sont les éléments qui vous empêchent de clore ce budget ? Clarifiez-nous cette question. Nous avons une petite idée et une analyse que je vais développer :

Pour la seconde fois, vous reportez une vente de terrain. Ce sont de multiples rebondissements sur les ventes de terrain et cette fois, un report d'un peu plus de 600 k€ que vous reportez sur 2022. Merci de nous éclairer sur ces modifications. Le patrimoine des Rilliards acquis par vos prédécesseurs pendant des décennies fond comme neige au soleil, vous cédez à tours de bras, cette fois-ci, ce sont plus de 6 M€ de terrains pour combler les déficits, vous rognez par-ci par-là sur les différents postes.

Vous n'êtes pas très regardant quand il s'agit de vous octroyer un véhicule de fonction ou de service, nous ne le savons pas encore, à laquelle vous n'avez pas droit.

Vous n'êtes pas non plus très regardant pour votre indemnité de représentation, vos services ne sont pas en mesure de nous produire des factures alors que la loi sur la transparence de la vie publique vous y oblige.

Je n'ose pas parler de pléthore de collaborateurs au sein de votre cabinet. Qui est le chef de cabinet ? Avez-vous deux chefs de cabinet ?

Vous avez longuement hésité à passer l'Espace 140 en DSP alors que vous n'avez pas hésité pour d'autres. S'il était bien géré, il devrait être excédentaire, mais il est en déficit depuis 2016 – la crise Covid vous arrange fortement. Voulez-vous volontairement vous accaparer cet équipement pour filtrer les locations, entre autres les mariages, qui en respectant les gestes barrières peuvent avoir lieu. Nous posons une question de fond : gardez-vous cet équipement pour des réunions politiques ? J'espère que vous respecterez l'équité, car nous serons extrêmement vigilants.

Une manne financière de versement des assurances liée à l'indemnisation du sinistre CCN vous permet d'abaisser l'emprunt de 600 k€, le portant ainsi à 2,3 M€.

La Cité éducative vous permet de déplacer des frais de fonctionnement et ainsi de diminuer vos dépenses au budget.

Vous annoncez à grande communication 31 policiers municipaux, mais il est noté dans le budget qu'il n'y en a que 19, vous induisez en erreur la population rilliarde et vous avez un mal fou à recruter, la ville n'est-elle pas en danger après le départ de la police nationale à partir de janvier 2022 ? Assumez-vous cette responsabilité ?

Vous aviez le temps de mettre en place la gestion et le fonctionnement de cette ville qui est catastrophique aujourd'hui, nous espérons vivement que vous vous remettrez en question.

M. VINCENDET.- Ce que j'aime avec les interventions de Mme Djaballah.

Mme DJABALLAH.- ... Ah oui, elles sont excellentes.

M. VINCENDET.- Dans le ridicule, effectivement, elles sont excellentes, je peux vous le garantir. Madame Djaballah, nous avons bien 31 policiers municipaux depuis le mois d'octobre.

Mme DJABALLAH.- Il n'en est noté que 19.

M. VINCENDET.- Madame Djaballah, est-ce que je vous ai coupé la parole ? Répondez-moi ! Est-ce que l'on vous a coupée dans vos interventions ?

Mme DJABALLAH.- Non, mais je vous dis qu'il n'en est noté que 19.

M. VINCENDET.- Voilà exactement comment est l'opposition. Ils ont le droit de dire des énormités pendant des minutes, mais dès que nous commençons à ouvrir la bouche, c'est simple, nous n'avons plus le droit de parler. C'est un peu comme les œuvres d'art que M. Durieux et Mme Sabin prennent, il y a un prêt-à-penser et un prêt-à-dire et tout ce qui sort des lignes de ce que pense l'opposition doit être arrêté, coupé. Heureusement que vous n'êtes pas aux responsabilités, sinon j'aurais bien peur que nous finissions tous en camp de rééducation. Nous n'en sommes pas bien loin.

Mme DJABALLAH.- Nous ne sommes pas responsables de votre vision biaisée de ce que vous pensez de nous.

M. VINCENDET.- Si vous ne voulez pas que nous répondions, vous nous le dites et nous ne débattons plus, nous ne vous répondrons plus.

Mme DJABALLAH.- C'est un monologue, vous nous coupez la parole et nous n'avons pas le droit de vous répondre. Nous avons le droit aussi de nous défendre face à vos propos.

M. VINCENDET.- Je propose à la majorité, si tout le monde en est d'accord, que nous recommencions à faire comme nous le faisons quand ces gens-là sortent du camp républicain...

Mme DJABALLAH.- « Ces gens-là », nous ne sommes pas des gens, nous sommes des citoyens.

Intervenante.- Nous sommes des élus.

M. VINCENDET.- ... qu'ils ne veulent pas entendre ce que nous avons à dire, nous continuons à dérouler les dossiers. Les réponses ne les intéressent pas, ils sont simplement là pour asséner mensonge sur mensonge.

Je propose que nous ne répondions plus aux menteurs et que nous continuions à travailler pour le bien de la ville. Est-ce que tout le monde est d'accord sur ce point pour la majorité ?

(Approbation des élus).

Merci. Donc, nous ne répondons pas. Madame Djaballah, vous resterez avec vos mensonges, ce n'est pas grave, nous ne sommes plus à un mensonge près vous concernant.

Mme DJABALLAH.- Bien sûr, nous sommes tout le temps accusés de *fake news*, etc., et vous, vous avez la parole divine.

M. VINCENDET.- Je mets ce rapport aux voix. Qui s'abstient sur ce rapport ? Qui est contre ?

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

M. DURIEUX.- Non, nous n'avons pas voté.

Mme DJABALLAH.- Nous n'avons pas voté.

M. VINCENDET.- J'ai demandé qui est pour ? Qui est contre ?

Mme DJABALLAH.- Non, vous avez dit : « le rapport est voté à l'unanimité ».

M. VINCENDET.- Qui s'abstient ? Qui est contre ? Vous n'avez pas levé la main. J'ai dit qui est pour ? Le rapport est adopté.

(Brouhaha sur les bancs de l'opposition.)

Nous passons au rapport suivant.

➤ **2021/11/156 - Provisions pour risque et charges**

Présentation de la délibération par M. Charvet.

M. VINCENDET.- Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

➤ **2021/11/157 - Créations, révisions et annulations des autorisations de programme (AP) – Programmation 2021**

Présentation de la délibération par M. Charvet.

M. VINCENDET.- Y a-t-il des demandes de parole ?

Il n'y en a pas, je passe aux voix.

(Il est procédé au vote.)

LE RAPPORT EST ADOPTE A LA MAJORITE

- **POUR : 32 (LISTE « ENSEMBLE NOUS SOMMES RILLIEUX-LA-PAPE »)**
+ 3 (LISTE « ENSEMBLE, NOUS TRANSFORMERONS RILLIEUX ! »)
- **CONTRE : 3 (LISTE « RILLIEUX C'EST VOUS »)**

➤ **2021/11/158 - Décision modificative n°2 du budget annexe Fort de Vancia – Exercice 2021**

Présentation de la délibération par Mme Bechiche.

M. VINCENDET.- Merci, Madame Bechiche.

Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ?

S'il n'y en a pas, je passe aux voix.

(Il est procédé au vote.)

LE RAPPORT EST ADOPTE A LA MAJORITE

- **POUR : 32 (LISTE « ENSEMBLE NOUS SOMMES RILLIEUX-LA-PAPE »)**
+ 3 (LISTE « ENSEMBLE, NOUS TRANSFORMERONS RILLIEUX ! »)
- **CONTRE : 3 (LISTE « RILLIEUX C'EST VOUS »)**

(M. Badino entre en séance à 19h40.)

➤ **2021/11/159 - Rapport des actions entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes.**

Présentation de la délibération par M. Charvet.

M. VINCENDET.- Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ?

Madame Sabin ?

Mme SABIN.- Pourquoi ne joignez-vous pas à ce rapport les documents cités dans le cadre de la gestion patrimoniale ? J'irais même plus loin, pourquoi ne le rendez-vous pas disponible de la Métropole, ce qui vous permettrait de satisfaire cette fois l'obligation légale de transparence des données, codifiées depuis le 8 octobre 2016 ? De même, depuis deux ans, nous savons qu'il faut faire les lignes directrices de gestion et que l'assurance de protection fonctionnelle du maire et de ses adjoints est obligatoire.

Je vous rappelle, concernant la SemOp du centre nautique que vous nous aviez promis, par deux fois, un bilan de la fréquentation : la première fois, vous aviez pour excuse le Covid, ce que nous comprenons parfaitement, mais nous aurions dû en avoir un en janvier 2021, nous l'attendons toujours.

M. VINCENDET.- Merci, je vous propose de passer aux voix.

(Il est procédé au vote.)

LE RAPPORT EST ADOPTE A LA MAJORITE

- **POUR :** 32 (LISTE « ENSEMBLE NOUS SOMMES RILLIEUX-LA-PAPE »)
- **ABSTENTIONS :** 3 (LISTE « ENSEMBLE, NOUS TRANSFORMERONS RILLIEUX ! »)
+3 (LISTE « RILLIEUX C'EST VOUS »)

(M. Durieux quitte la séance à 19h47)

➤ **2021/11/160 - Mise à disposition de dispositifs d'alerte**

Présentation de la délibération par M. Fornelli.

M. VINCENDET.- Je vous présente le bouton, il se met discrètement dans une poche ou en pendentif. Il est relié à une application sur un Smartphone, en cas d'appui d'un clic ou deux clics, il y a soit un SMS d'alerte ou un message vocal d'alerte qui apparaît sur un écran d'ordinateur au poste de la police municipale. Si un commerçant est braqué, comme cela a été récemment le cas sur le secteur de Crépieux où le bureau de tabac a été braqué, il peut appeler directement les forces de l'ordre en appuyant sur ce bouton, un message d'alerte apparaît, les policiers savent qui a appuyé et où se trouve la personne, ce qui permet d'être plus efficace et plus réactif. Ces boutons seront distribués à partir du mois de décembre.

Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ?

Mme SABIN.- Pour maintenir un tissu économique et commercial, pour préserver la qualité du cadre de vie, je soulèverai des problèmes tout aussi importants tels que la saleté repoussante des sols de la galerie des Verchères avec des poubelles qui ne sont plus fixées au sol et l'état dégradé de cet espace, qui n'est pas dû à des incivilités.

Mme DJABALLAH.- Nous nous félicitons de la mise en place de ce dispositif, et nous voterons bien évidemment pour.

Je souhaiterais ajouter qu'en cette journée internationale de Lutte contre les violences faites aux femmes, c'est naturellement que nous affirmons notre soutien à cette lutte contre les violences faites aux femmes. Nous vous engageons à aller plus loin dans vos propositions sur les violences faites aux femmes.

M. VINCENDET.- Je ferai deux rappels :

La galerie commerciale des Verchères n'est pas un espace public, elle appartient à une copropriété. Le public ne peut pas financer un espace privé, nous travaillerons sur la manière de solliciter des aides, mais nous ne pouvons pas le faire.

Concernant le sujet des violences faites aux femmes, il y a actuellement un déménagement du village mobile pour le relogement d'urgence, des places ont été mises en place sur la ville lors du premier mandat. À terme, il se pourrait qu'il y ait sur le terrain où déménage le village mobile, une construction notamment pour accueillir les personnes en détresse.

Sous le précédent mandat, chemin de la Chapelle, nous avons accueilli des personnes en grande difficulté, et durant le Covid, nous avons donné notre accord à l'AFPA pour scolariser des enfants qui avaient été logés là-bas en toute discrétion, le but étant bien sûr que ces lieux restent discrets.

Je passe ce rapport aux voix.

(Il est procédé au vote.)

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

❖ **DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN**

➤ **221/11/161 - Rétrocession du bail commercial du 18 rue Jacques Prévert. Approbation de la décision du comité de sélection**

M. VINCENDET.- Je demande à Mme M'Sai de bien vouloir quitter la salle.

Mme DJABALLAH.- Puisque Mme M'Sai est citée dans le rapport, je quitte également la salle durant la délibération.

(Mme M'Sai et Mme Djaballah quittent la séance.)

Présentation de la délibération par M. Bérujon.

M. VINCENDET.- Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ? S'il n'y en a pas, je mets le rapport aux voix.

(Il est procédé au vote.)

LE RAPPORT EST ADOPTE A LA MAJORITE

- **POUR : 32 (LISTE « ENSEMBLE NOUS SOMMES RILLIEUX-LA-PAPE »)**
- **ABSTENTIONS : 3 (LISTE « ENSEMBLE, NOUS TRANSFORMERONS RILLIEUX ! »)**

- **NON-PARTICIPATION AU VOTE : 3 (LISTE « RILLIEUX C'EST VOUS »)**

(Mme Djaballah et Mme M'Sai réintègrent la séance.)

➤ **221/11/162 – Autorisation de dépôt de demandes d'urbanisme Ostérode**

M. VINCENDET.- Je rappelle que Mme Sève ayant travaillé pour une des sociétés concernées ne participera pas au vote.

Présentation de la délibération par M. Smati.

M. VINCENDET.- Merci, Monsieur Smati.

Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je mets le rapport aux voix.

(Il est procédé au vote.)

LE RAPPORT EST ADOPTE A LA MAJORITE

- **POUR : 31 (LISTE « ENSEMBLE NOUS SOMMES RILLIEUX-LA-PAPE »)**
- **ABSTENTIONS : 3 (LISTE « ENSEMBLE, NOUS TRANSFORMERONS RILLIEUX ! »)**
+ 3 (LISTE « RILLIEUX C'EST VOUS »)

- **NPAV* : 1 (LISTE « ENSEMBLE NOUS SOMMES RILLIEUX-LA-PAPE »)**

* NPAV : non-participation au vote

➤ **2021/11/163 - Acquisition par la ville de la parcelle de l'État**

Présentation de la délibération par M. Vincendet.

M. VINCENDET.- Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ?

S'il n'y en a pas, je le passe aux voix.

(Il est procédé au vote.)

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

❖ **SPORT CULTURE, JEUNESSE ET BIEN-ETRE, EDUCATION AFFAIRES SOCIALES**

➤ **2021/11/164 – Charte des instances participatives**

Présentation du rapport par Mme Desmet.

M. VINCENDET.- Y a-t-il des demandes d'intervention ?

S'il n'y en a pas, je le passe aux voix.

(Il est procédé au vote.)

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

➤ **2011/11/165 - Attribution de subventions à l'association Spacejunk Lyon dans le cadre du projet Street Art Rillieux**

Présentation de la délibération par Mme Bechiche.

Mme BECHICHE.- Je rebondis sur cette délibération, car je tenais à intervenir suite à un article paru dans *Le Progrès* du 13 novembre, intitulé : « Street art, des affiches qui ne sont pas du goût de l'opposition ». M. Durieux et Mme Sabin ont osé arracher des affiches réalisées dans le cadre du lancement du festival Street Art Rillieux en prétextant un manque d'information – je cite Mme Sabin : « personne ne savait d'où ça venait ».

Tout d'abord, le lancement du festival Street Art Rillieux a été largement relayé dans les bulletins du Rilliard, sur le site de la Ville, les réseaux sociaux, et même la presse. Il y a eu des *flyers* dans toute la ville et chez nos partenaires avec le programme détaillé de chaque atelier : conférences, projections et tous les artistes participants, ainsi qu'un *flyer* pour la soirée de clôture et son spectacle à l'Échappée.

L'information est arrivée jusqu'aux centres de loisirs qui sont venus avec des enfants.

Il y a eu aussi des affiches de l'événement dans les communes voisines, par exemple à Sathonay-Camp.

En tant que Rilliards et en tant qu'élus, Monsieur Durieux, Madame Sabin, je ne vois pas comment vous avez pu manquer cette information, même si elle ne vous intéressait pas.

Ce lancement ayant été marqué principalement par une fresque participative à la Maison pour tous des Alagniers. En amont du festival, il y a eu dans ce même quartier de la médiation avec les équipes de la Ville, du grand projet de ville, de notre opérateur Spacejunk et des artistes. L'information de ce lancement de festival a donc bien été diffusée.

En plus de la fresque participative, nous avons eu l'honneur d'accueillir l'artiste Cobie dont le travail est reconnu en France et au-delà de nos frontières depuis 20 ans. C'est une chance et un honneur de l'avoir eu parmi nous pour ce festival tout comme les autres artistes que Spacejunk a sélectionné avec une qualité tant artistique qu'humaine. Cobie a très bien répondu à « *Le Progrès* » du 16 novembre suite à la polémique que vous avez inutilement lancée. L'artiste Cobie a mené un travail participatif et inclusif avec des adolescents en commençant par des ateliers d'écriture, puis de sérigraphie d'affiches à l'Échappée qui ont été collées autour de la Maison pour tous des Alagniers en écho à la fresque participative voisine à deux pas. Personne ne doute que ces affiches sont bel et bien un acte artistique.

L'atelier d'écriture pour ces adolescents était artistique et philosophique leur permettant de développer leur esprit critique à travers un humour caustique, parce que nous sommes en démocratie et que la liberté de création artistique existe, elle a même fait l'objet d'une loi la protégeant depuis 2016.

Permettez-moi de vous dire que nos jeunes Rilliards sont outrés par votre comportement. Votre censure en pleine création et valorisation de leur travail ne peut être que nuisible et destructrice du travail de développement et d'épanouissement personnel mené pour ces jeunes par le prisme de l'art.

Madame Sabin, Monsieur Durieux, venir arracher ces affiches, qui plus est sur l'Arche de la paix, lieu dont le nom est un symbole fort, c'est censurer et entraver la liberté de création artistique de ces artistes en herbe et insulter leur travail et celui de l'artiste Cobie qui s'est déroulé sur plusieurs jours.

Cela me rappelle l'acte d'un élu du front national à Hayange en Moselle en 2014 qui non content de la couleur d'une sculpture fontaine en forme d'œuf sur une place de la ville l'a vulgairement faite peindre à son goût dans le déni artistique le plus insultant vis-à-vis de l'artiste. Cela n'est pas acceptable dans une démocratie, c'est choquant, tout comme vos actes et vos déclarations dans l'article de « *Le Progrès* » du 13 novembre où Mme Sabin a dit – je cite : « *on les a enlevées car elles sont choquantes, tout le monde ne possède pas forcément du second degré* ». Quelle insulte pour les Rilliards, Madame ! Comment pouvez-vous les réduire à un tel manque d'esprit ?

Autres citations :

« *Il y a des victimes de guerre qui habitent dans les barres d'immeuble* ». Justement, Madame, c'est la guerre qui est dénoncée si vous lisez jusqu'au bout ;

« *Il y a des appels à voter Zemmour ou Le Pen, c'est très moyen* », permettez-moi de vous dire qu'en tant qu'élue portant ce festival, c'est vraiment petit de prendre un extrait pour déformer le propos global de l'acte artistique qui était anti Zemmour et anti Le Pen, si vous lisez jusqu'au bout et sans mauvaise foi.

Dans notre majorité, nous sommes de différentes sensibilités politiques. Par exemple, je ne suis pas de droite, mais de gauche et sans appartenance, et je suis fière de travailler auprès de M. le Maire et de la majorité municipale, nous prônons des valeurs humanistes et cherchons à faire grandir notre ville et les Rilliards, et ce à tous les niveaux.

Il aurait été appréciable que vous fassiez de même en soutenant ce festival qui fut un grand succès plutôt que de le dénigrer. Il n'est jamais trop tard pour bien faire.

Merci.

M. VINCENDET.- Merci, Madame Bechiche.

Madame Sabin ?

Mme SABIN.- Je suis étonnée de votre intervention car, lorsque le journaliste est venu demander à la Mairie sa réaction par rapport à nos dires, vous n'avez pas voulu répondre au journaliste.

Je trouve facile de préparer un dithyrambique discours qui est abominable. Je m'occupe de personnes qui habitent ces immeubles qui ont souffert de la guerre, l'affiche qui était en façade qui disait : « Vive la guerre, ça fait des emplois, etc. » Personnellement, cela m'a extrêmement choquée.

Citez-moi une affiche entière qui n'ait pas une connotation qui puisse choquer une personne.

Mme BECHICHE.- Les affiches ne m'ont pas choquées, c'est de l'humour noir.

M. VINCENDET.- Que l'on aime ou pas l'art, que l'on soit d'accord ou pas avec une œuvre, les comités de censure n'existent pas. Or, nous avons aujourd'hui une opposition à Rillieux-la-Pape qui forme un comité de censure, le comité de la bien-pensance et qui décide de façon unilatérale de ce qui est bien ou mal, de ce qu'il faut faire ou non, si une œuvre doit être mise sur l'espace public ou non. Comme je l'ai dit tout à l'heure, si l'opposition était un jour aux responsabilités de cette commune, il y aurait des camps de rééducation pour dire aux gens quoi voir, quoi lire, quoi penser, quoi aimer, et ce qui est beau ou ce qui ne l'est pas. Pour ma part, je trouve cela extrêmement choquant.

De plus, la liberté d'expression ne peut pas être prônée par ceux qui refusent que les autres s'expriment. C'est malheureusement devenu une habitude dégradante que l'opposition exerce en permanence depuis deux ans. J'avais dit ne pas être certain de regretter l'opposition du mandat précédent, une chose est sûre : les élus de l'opposition précédente ne se seraient pas permis cela. Vous les avez largement dépassés, je les regrette franchement, ils étaient d'un autre niveau.

Je passe aux voix.

(Il est procédé au vote.)

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Mme DJABALLAH.- Vous regrettez Cachard, Monsieur le Maire ?

M. VINCENDET.- Oui, Madame Dajaballah, je regrette Marc Cachard, il avait un autre niveau que vous, c'est dire !

(Propos inaudibles de Mme Djaballah.)

➤ **2011/11/166 - Projet de bibliothèque Tiers lieu à Crépieux.**

Présentation de la délibération par Mme Mantione.

M. VINCENDET.- Merci, Madame Mantione.

Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ?

S'il n'y en a pas, je le passe aux voix.

(Il est procédé au vote.)

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

➤ **2021/11/167 - Demande de l'atelier Popote et Zinzolin au Comité d'entente intercommunale pour le Fort de Vancia**

Présentation de la délibération par Mme Bechiche

M. VINCENDET.- Merci, Madame Bechiche.

Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ?

S'il n'y en a pas, je le passe aux voix.

(Il est procédé au vote.)

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

➤ **2021/11/168 - Subvention Association Rillieux Boxing Club**

Présentation de la délibération par M. Daas.

M. VINCENDET.- Merci, Monsieur Daas.

Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ?

S'il n'y en a pas, je le passe aux voix.

(Il est procédé au vote.)

LE RAPPORT EST ADOPTE A LA MAJORITE

- **POUR : 32 (LISTE « ENSEMBLE NOUS SOMMES RILLIEUX-LA-PAPE »)**
- **ABSTENTIONS : 3 (LISTE « ENSEMBLE, NOUS TRANSFORMERONS RILLIEUX ! »)**
+ 3 (LISTE « RILLIEUX C'EST VOUS »)

➤ **2021/11/170 - – Rencontre élèves et doctorants – Partenariat avec l'Université de Lyon.**

Présentation de la délibération par Mme Dupuy.

M. VINCENDET.- Merci, Madame Dupuy.

Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ?

Mme SABIN.- J'aime beaucoup le fait que les Universités de Lyon viennent auprès des collégiens.

Voici quelques années, il y avait l'université pour les aînés, l'UTA : Université de Tous Âges, elle semble avoir disparu. Y aurait-il des possibilités qu'elle revienne un jour sur notre territoire parce que nos aînés appréciaient beaucoup ces prestations. Cette université attirait également beaucoup de personnes de l'extérieur.

Mme DUPUY.- Je n'ai pas la réponse ici. Si vous m'aviez posé la question en commission, j'aurais pu me renseigner, mais je vais regarder.

Dans ce cas, ce sont les collégiens qui rencontreront les doctorants, nous commencerons par cela.

M. VINCENDET.- Merci, Madame Dupuy. S'il n'y a pas d'autre intervention, je passe ce rapport aux voix.

(Il est procédé au vote.)

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

➤ **2021/11/171 – Création d'une micro-crèche secteur de Crépieux**

Présentation de la délibération par Mme Simaniva.

M. VINCENDET.- Merci, Madame Simaniva.

Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ?

S'il n'y en a pas, je passe aux voix.

(Il est procédé au vote.)

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

➤ **2021/11/172 – Évolution de la démarche « Soif de République**

Présentation de la délibération par M. Fornelli.

M. VINCENDET.- Merci, Monsieur Fornelli. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ?

S'il n'y en a pas, je passe aux voix.

(Il est procédé au vote.)

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

➤ **2021/11/173 – Vœu à la révision de la gouvernance métropolitaine : pour une Métropole des communes et des citoyens**

M. VINCENDET.- Comme vous le savez, la Métropole a été créée par la loi MAPTAM. Sur le territoire des 59 communes qui formaient le Grand Lyon, le département du Rhône a disparu pour fusionner avec les compétences du Grand Lyon et nous avons maintenant une collectivité à statut particulier dont les premières élections se sont tenues l'année dernière en 2020.

Le vrai sujet est qu'avant ces élections et la création de la Métropole, les maires représentaient leur commune au sein de la Métropole, ce qui n'est plus le cas. Il y a eu un appel de près de 47 maires sur les 59 de la Métropole pour dire qu'il fallait que les communes soient représentées par leurs maires. J'ai pu en débattre la semaine dernière avec des représentants de l'exécutif métropolitain, il est important que toutes les communes soient représentées, parce que l'on ne peut pas faire d'intercommunalité sans les communes.

Qu'est-ce que la Métropole, et à la base le Grand Lyon ? Ce n'est ni plus ni moins qu'une mise en commun des compétences pour pouvoir frapper plus fort en termes d'infrastructures et financièrement en termes de politiques publiques.

Le vrai problème est que le modèle de la Métropole de Lyon que l'on nous a vendu pendant des années comme étant un modèle plus efficace et moins cher, n'est en fait pas très efficace et coûte cher. Nous avons un certain nombre de griefs par rapport à la gestion actuelle de la Métropole.

La Métropole est certes une collectivité de plein exercice, mais le problème est qu'elle décide de politiques publiques sans l'accord des maires sur leurs territoires. Les maires sont les élus référents des citoyens, nous avons besoin d'être entendus et nous souhaitons que la Métropole nous considère enfin.

Suite à leur demande, le président recevra les 59 maires de la Métropole en conférence métropolitaine des maires, nous parlerons de différents sujets notamment de la programmation pluriannuelle d'investissement.

Auparavant, il y avait des négociations de gré à gré, j'en ai eu en son temps avec Gérard Collomb et David Kimelfeld, alors que j'étais dans l'opposition. Désormais, les négociations sont très difficiles car les décisions tombent sans que nous en ayons été informés et sans en avoir réellement discuté.

C'est pour cela que nous faisons voter ce vœu au conseil municipal. Nous formulons deux demandes :

1. Une mission d'information parlementaire soit créée pour mener une évaluation rigoureuse et transpartisane concernant l'instauration de la métropole de Lyon, ses limites territoriales, son mode de gouvernance sur le plan démocratique et territorial, en particulier son évolution depuis la première élection des conseillers métropolitains au scrutin universel direct en 2020 ;

2. Nous demandons à ce que soit engagée et mise en œuvre avant 2026, soit avant le renouvellement général, une révision des dispositions législatives applicables à la métropole de Lyon pour construire une métropole des communes et des citoyens concernant la représentation de chacune des communes au sein du conseil de la Métropole, comme c'était le cas avant les élections de 2020.

Je vous remercie.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Mme SABIN.- Je tiens à préciser que c'est un texte de M. Durieux.

Pourrions-nous dire que la présentation de cette motion est une surprise ? Non, et cela semble-t-il pour au moins trois points, c'est presque de la théologie, soit une étude des finalités :

Cette motion fait suite à la condescendance que vous dépensez sans compter pour dénigrer la gouvernance nouvelle de la Métropole. Cette motion fait suite à l'amertume que vous exploitez, car vos listes et votre projet ont perdu l'élection à cette nouvelle structure.

Cette motion fait suite à l'apparente incompréhension dont vous vous grisez à n'avoir pas compris la loi qui engageait une double légitimité : celle des maires élus dans leur commune et celle des conseillers aux élections métropolitaines.

Cette motion fait suite à vos propos que vous avez tenus lors du dernier conseil municipal de notre commune. Voici ces termes extraits du compte rendu validé :

« La loi MAPTAM qui, je l'espère, sera démantelée dans les années à venir pour que les maires puissent retrouver leur parole par rapport à une Métropole omnipotente qui fait souvent sans les maires. »

Mais, pourquoi cette motion, alors que M. le Sénateur, François-Noël Buffet, a confirmé qu'une mission est engagée pour attester la qualité de la gouvernance de notre Métropole. Seriez-vous maître à détricoter une loi que l'Assemblée nationale et le Sénat ont validée voilà plus de six ans ?

Certes, c'est unique en France, cette loi dite MAPTAM a été initiée pour la modernisation de l'action publique territoriale et l'affirmation des métropoles.

Après un an seulement, la mise en exercice plein et entier de la double légitimité, vous la décrivez haut et fort.

Depuis 2015, il a fallu faire évoluer le Grand Lyon vers la métropole de Lyon, ce devant d'assimiler, entre autres, les compétences sociales qui étaient aux seules charges du Département du Rhône, et aussi ce devant de mettre en place une nouvelle organisation fonctionnelle.

Le canevas a dépassé le statut de 59 communes, dont une en neuf arrondissements, pour 14 circonscriptions. Ces circonscriptions ont repris peu ou prou le contour des conférences territoriales des maires qui existaient depuis plus de vingt ans. Ces conférences étaient l'embryon de l'ouvrage concerté auquel les maires se doivent.

Je me souviens avoir discuté de cet esprit avec des maires des communes du Val de Saône, entre autres. Les nouveaux élus de notre Métropole l'ont été au suffrage universel direct. Effectivement, nombre de représentants des petites communes n'ont pas de représentation directe au sein de l'assemblée. Certes, les programmes de chacune des gouvernances municipales ne sont pas forcément celui de la gouvernance métropolitaine.

Cette gouvernance nouvelle n'a pas mélangé les genres durant chacune des 14 campagnes de circonscription.

La gouvernance nouvelle de la Métropole développe un gage général d'avenir partagé et partageable.

Le président de la Métropole et nombre d'élus de cette nouvelle gouvernance ont rencontré chacun et chacune des maires à plusieurs reprises et occasions pour des sujets généraux et pour répondre aux soucis locaux.

Votre défiance se fait-elle le relais de conclusions partagées d'une discussion ouverte avec tous les élus des trois conseils municipaux de la conférence territoriale du plateau Nord Caluire ? Se fait-elle le relais de l'entreprise que vous aviez imposée en tout début d'année 2021 sans en informer la gouvernance de la Métropole ? Nous vous rappelons que vous vous étiez engagés avec votre collègue de Caluire à réunir à nouveau cette assemblée sous six mois au plus, nous attendons encore.

Vous avez balayé sans complaisance les propositions qui n'étaient pas de votre plume, mais votre défiance se fait-elle relais de débats citoyens dont vous auriez omis de nous préciser leur existence ? De telles omissions sont récurrentes de votre disposition égocentrée, mais l'impossible n'étant pas dans les virus et les gênes, nous vous invitons à promouvoir une telle entreprise de citoyenneté. Peut-être pouvons-nous formuler le vœu que vos conseils citoyens s'entreprennent à ce faire ?

Nous avons pu relayer les requêtes des conseils d'école pour améliorer le service gratuit d'accès aux transports en commun à l'avantage des sorties scolaires, nous porterons la réponse faite auprès de chacune des écoles.

De même, pour la zone de faibles émissions – ZFE - que vous conspuez d'antisocial avant même que les échanges avec les communes et les habitants aient eu lieu sur les mesures d'accompagnement et les dérogations, sans même préciser que l'enquête engagée l'est sous la caution de la Commission nationale du débat public pour assurer droit à l'information et à la participation du public, sans même apprécier la préparation avec les entreprises et leurs organisations professionnelles.

Nous avons sollicité les centres sociaux de notre commune à organiser quelques débats avec l'un ou l'une des représentants de la gouvernance municipale. Les centres sociaux sont partenaires de cette disposition métropolitaine, car la trame de cette nécessité d'adaptation envers les pollutions et avant tout sociale, préventive, et adaptable aux contraintes de chacun des habitants. Les habitants attendent votre bon vouloir mais comme sœur Anne nous ne voyons rien couloyer sur le chemin. C'est une image, nous ne vous confondons pas avec Barbe bleue.

Nous relayons l'initiative du revenu de solidarité jeune, sans dénier l'attention que vous y prêtez sans doute. Ce n'est pas se substituer aux missions locales, mais étoffer et compléter leurs attentions.

Pour le choix parmi plusieurs projets de nouveaux transports en commun selon les possibilités techniques et financières, nous invitons chaque habitant à discuter des possibles, des avantages et contraintes de chaque alternative, mais nous ne sommes pas à imposer une aventure technique.

Nous relayons la refonte du conseil de développement qu'accompagnerait la Métropole. La rencontre de samedi dernier ébauche de beaux espoirs d'initiatives et de participation citoyenne. La gouvernance nouvelle de la Métropole est jeune.

Le démon de votre courroux affecte l'aspiration à un débat de fond auquel aspirent les citoyens et citoyennes des communes de la Métropole. Le débat sur la loi MAPTAM peut et doit être légitimement posé, mais sans servir de prétexte à des joutes politiciennes et des dérives verbales.

L'organisation et le fonctionnement démocratique de la Métropole peuvent certainement être améliorés. Toutefois, il est nécessaire de laisser le temps de l'expérimentation avant de tirer hâtivement des conclusions qui demandent un retour en arrière. Des ajustements sont toujours possibles avec les instances actuelles, un bilan de fonctionnement peut être utile à réaliser puis à partager, avec ou sans amendements de sa forme actuelle.

En ce sens, M. le président de la Métropole a confié à Hélène Geoffroy, vice-présidente à l'égalité des territoires, la mission de réunir tous les maires qui le souhaitent pour étudier quelles pourraient être les modifications apportées au lien entre la Métropole et les communes. Il s'agit d'améliorer le rôle de la conférence des maires, celui des conférences territoriales des maires et après ce travail, le cas échéant, de modifier le règlement intérieur.

Vous plaidez pour une Métropole des communes et des citoyens, la nouvelle Métropole assure effectivement une égale représentation des citoyens et citoyennes corrigeant là un évident déficit de démocratie du système précédent.

Si 22 maires seulement sur 59 siègent à la Métropole, ils représentent plus de 80 % de la population de la Métropole. Gageons que si vous aviez gagné les élections métropolitaines, vous seriez moins enclin à remettre en cause le statut actuel de la métropole lyonnaise ; la malheureuse conséquence de votre gouvernance communale en atteste.

Nous ne pouvons pas délivrer un avis favorable à votre vœu.

Mme DJABALLAH.- Je vais vous lire un vœu de M. Combier.

M. VINCENDET.- Non, ce n'est pas un vœu. S'il y avait un vœu à mettre, il fallait le donner au conseil municipal. Le règlement est très clair.

Ce serait bien que ceux qui ont à faire des interventions les fassent eux-mêmes.

Mme DJABALLAH.- Oui, mais il est absent.

M. VINCENDET.- Les absents ont toujours tort. M. Durieux fait une intervention, mais il n'est pas là pour la faire.

Mais allez-y !

Mme DJABALLAH.- Nous voilà dans un exercice partisan de politique politicienne, activité que vous nous reprochez régulièrement de pratiquer. Ce vœu contre la gouvernance de la Métropole est une volte-face au regard des positions défendues par votre parti politique lors de la construction des principes de la Métropole entre M. Mercier et M. Collomb, un pur exercice idéologique.

Ceci étant, le titre 2 du vœu reprend notre slogan de campagne en 2020 pour une Métropole des communes et des citoyens, seriez-vous convertis à la conception communiste de la commune dans les institutions ? Non, bien entendu, c'est une esbroufe politicienne masquant le fond de l'accord de la droite avec la création de la Métropole engagée dès 2010, sous Nicolas Sarkozy.

La vérité, c'est que ceux qui demandent une Métropole des communes sont les mêmes qui ont contribué à la transformation métropolitaine dont « *Le Monde* » disait, à l'époque, qu'elle ne pouvait que mettre en cause les communes.

Oui, il faut dire la vérité, vous savez tous que la Métropole avait pour but de mettre en cause des communes et sur le terrain vous avez accompagné le coup de force de Gérard Collomb et de M. Mercier. Nous ne voulons pas revenir à la Métropole de Gérard Collomb, parce que nous savons qu'aucune institution ne peut durablement résister au mouvement populaire et citoyen quand il est déterminé et conscient.

Nous agissons dans une majorité métropolitaine rassemblée pour construire une participation citoyenne qui soit une force de transformation d'une institution profondément marquée par la fracture sociale et politique.

Oui, nous agissons pour une Métropole des communes et des citoyens, nous ne laisserons pas galvauder cette expression claire dans les démarches

politiciennes et par ceux qui portent une Métropole des actionnaires, des élites et des notables.

Merci.

M. VINCENDET.- Et vive Mao Tsé-Toung !

Michel Mercier et Gérard Collomb ne font pas partie de la famille politique à laquelle j'appartiens.

Concernant le soutien à la construction de la Métropole, je m'inscris en faux, et je crois pouvoir parler au nom de Philippe Cochet puisque, lorsque la loi MAPTAM a été votée en 2013, il était député du Rhône et il a voté contre la loi MAPTAM. Certes, M. Cochet, est aujourd'hui président du groupe LR, mais avec des maires d'autres sensibilités que de droite. 47 maires sur 59, c'est un événement politique majeur, disent que le système n'est pas bon ; ce n'est pas un positionnement politicien, c'est un positionnement de maires. Par ailleurs, ceux qui sont là et qui étaient parlementaires au moment de la loi MAPTAM ont voté contre à l'Assemblée nationale.

Je vais pousser le raisonnement : vous nous dites qu'il faut respecter la double légitimité et celle des territoires. Pour moi, il n'y a aucun problème sur le territoire du Plateau Nord, nous avons gagné les élections municipales avec notre liste au premier tour, avec 66 % des voix, ce qui veut dire que nous sommes plus que légitimes pour appliquer un programme. Au-delà de cela, sur le programme métropolitain que nous avons appliqué sur notre territoire... Je rappelle qu'il y avait huit sièges en jeu et que la liste que nous portions avec Philippe Cochet a gagné sept sièges sur huit. Sur l'ensemble de la circonscription du Plateau Nord, notre liste a remporté 52,76 % des suffrages au second tour, quand celle de la gauche unie réussissait 29,42 %. À Rillieux-la-Pape, nous étions au deuxième tour à 76,03 %, alors que vous faisiez 29,42 %. Les habitants de Rillieux-la-Pape et du Plateau Nord ont validé une ligne politique, un projet de territoire, il serait donc de bon ton que la métropole de Lyon respecte le choix des habitants du Plateau Nord, ce qui n'est pas le cas.

Donc, à légitimité, légitimité et demie. On ne peut pas d'un côté dire qu'il faut respecter la légitimité des élus métropolitains et ne pas respecter le choix des électeurs quand ils en font un sur un territoire. C'est le problème de la Métropole, des personnes pensent qu'elles sont hégémoniques, y compris sur des territoires où elles ne représentent pas un tiers des voix.

C'est pourquoi nous disons qu'il faut que les communes soient respectées, qu'elles puissent faire entendre leur voix. Ce sont des choses que nous disions avant le 1^{er} janvier 2015, avant les élections de 2020, et ce sont des choses que nous continuons à porter maintenant que ces élections sont passées.

Si on ne respecte pas les communes, comme nous l'avons vu lors de la crise des gilets jaunes ou lors de la crise du Covid, on éloignera de plus en plus la décision du citoyen, et il y a fort à parier que la fracture dont vous parliez entre les politiques et les citoyens s'accroisse, car ils ont besoin d'avoir des élus de terrain dont ils sont proches et qu'ils connaissent.

Je vous remercie, je passe ce rapport aux voix.

(Il est procédé au vote.)

LE RAPPORT EST ADOPTE A LA MAJORITE

- **POUR : 32 (LISTE « ENSEMBLE NOUS SOMMES RILLIEUX-LA-PAPE »)**
- **CONTRE : 3 (LISTE « ENSEMBLE, NOUS TRANSFORMERONS RILLIEUX ! »)**
+ 3 (LISTE « RILLIEUX C'EST VOUS »)

M. VINCENDET.- Le rapport est adopté, je vous remercie.

Au vu des contraintes sanitaires, nous nous retrouverons pour le dernier conseil municipal de l'année 2021 à l'Espace 140.

Je vous remercie.

La séance est levée à 20 h 45.